

**DELIBERATION (2025-25)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Consultation sur le deuxième Programme Local de l'habitat de Mond'Arverne Communauté

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 3 juillet 2025

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Absents excusés : MM. Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Aimée GUILMAN.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du Conseil communautaire du 22 mai 2025, Mond'Arverne Communauté a arrêté son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle communautaire pour 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future du territoire et d'assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

L'élaboration de ce deuxième PLH s'est faite en concertation avec les communes et partenaires du territoire à l'occasion notamment :

- d'ateliers thématiques sur les phases orientations et définition du plan d'action ;
- de deux séries de rencontres communales individuelles, en début et fin d'étude ;
- de deux conférences des maires ;
- d'un suivi de l'élaboration du document en commission habitat.

Le PLH se compose d'un diagnostic, d'un document d'orientations et d'un plan d'actions, annexés à la présente délibération.

Le PLH a été construit autour de cinq grandes orientations stratégiques, guidées par un fil conducteur : répondre aux enjeux des transitions écologiques et sociales du territoire, en cours et à venir. Il s'agit de :

- 1- Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée
- 2- Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnement dédiées
- 3- Mettre en place des leviers d'intervention sur le parc existant, adaptés aux spécificités locales
- 4- Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse
- 5- Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat avec les communes partenaires

Ces 5 orientations se déclinent en 14 actions :

Orientations	Actions
Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée	1 - Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
	2 - Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux
	3 - Apporter des réponses adaptées pour les publics défavorisés
Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnement dédiées	4 - Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, notamment des saisonniers et apprenants
	5 - Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées ou en perte d'autonomie
	6 - Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme
	7 - Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique
Mettre en place des leviers d'intervention sur le parc existant, adaptés aux spécificités locales	8 - Engager une stratégie de lutte contre la vacance
	9 - Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels
	10 - Renforcer l'intervention foncière publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement
Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse	11 - Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses
	12 - Accompagner les communes dans la mobilisation de leurs fonciers et dans leurs opérations d'aménagement
	13 - Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat avec les communes partenaires	14 - Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

Suite à considération du Projet de PLH arrêté, les membres du Conseil municipal émettent, à la majorité des votants :

- 6 POUR – Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Marie-Aimée GUILMAN.
- 1 CONTRE – Sébastien SIRIEIX.
- 2 ABSTENTIONS – Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD.

un avis **favorable**.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 8 juillet 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 8 juillet 2025,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Marie-Aimée GUILMAN.